

**Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes  
N° AURA 2023-E-065**

**Séance du 14 novembre 2023**

**Avis relatif au projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) « Pas de l'Estang à Saoû » (26)**

Lors de la séance du 14 novembre 2023, le CSRPN a examiné le projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) « Pas de l'Estang à Saoû » (26).

Le périmètre proposé couvre une superficie de 1,2 hectares sur la commune de Saoû.

Le CSRPN rend un **avis favorable**, et émet trois recommandations visant à clarifier la rédaction de l'arrêté :

- vérifier l'exactitude des statuts de protection figurant sur les listes d'espèces et d'habitats proposées en annexe 2, ainsi que l'exactitude des dénominations retenues et la distinction entre espèces protégées et patrimoniales ;
- limiter la liste des espèces citées aux espèces strictement inféodées au site ;
- compléter la liste des habitats naturels.

Le président du CSRPN  
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

